

Mai- juin 2015

AI/promos :

- **Baisse des AI/promos de 3 % en 2015**
La CFE-CGC a obtenu que figure dans la classification **un budget de 0,8 %** de la masse salariale pour les AI/promos afin **d'éviter la baisse du budget** alloué à celle-ci.
- **Remise des rapports aux agents**
Nous demandons la rédaction du rapport explicatif **dès la décision** du refus afin qu'il puisse être remis rapidement à l'agent à sa demande.
Il est anormal que plusieurs mois après un refus, le rapport ne soit **toujours pas rédigé**.

Entretien professionnel :

- Ne pas confondre **proposition obligatoire** de l'entretien et **entretien obligatoire**.
La CFE-CGC, bien que trouvant les entretiens utiles, rappelle que ceux-ci ont un caractère **facultatif**.

Prime ZUS :

- La disparition des ZUS = la disparition des primes ZUS.
Maintenant il faut parler de **Quartier Prioritaire** et rien ne permet pour l'instant à Pôle emploi de payer des primes Quartier Prioritaire.
Pendant ce temps, au sein des agences, **le travail se fait**.
Nous demandons que cette prime, si elle arrive, soit versée de manière **rétroactive au personnel**.
Pour nous, travailler dans une agence située en Quartier Prioritaire ne doit pas se résumer à une **prime**, mais nécessite **d'avantage de moyens humains et matériels**.



Temps partiel et formation :

- **Petite lueur d'espoir** de voir les heures supplémentaires effectuées en formation enfin rémunérées : l'Etablissement indique qu'une « **évolution est possible** ».
Nous demandons que l'agent puisse **choisir** entre récupération et rémunération.

Avances sur salaire :

- La DR va diffuser la procédure de demande d'avance sur salaire.

Elections professionnelles :

- Elles arrivent à grands pas : **fin 2015**.
La négociation du protocole national se finalise et celle du régional doit démarrer sous peu.
La CFE-CGC rappelle **sa représentativité** :
 - interprofessionnelle nationale.
 - nationale dans la **branche et dans l'établissement Pôle emploi**.
A ce titre elle prend une **part active à la vie de notre établissement régional** en influant directement sur les décisions nationales déclinées en région.



**Vous souhaitez découvrir la CFE-CGC Métiers de l'emploi en participant à une réunion ?
Cliquez sur le lien, nous vous inviterons :**

<mailto:syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr?subject=Je-souhaite-participer-à-une-réunion-de-la-CFE-CGC-Métiers-de-l'emploi>

A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire : Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

1/1

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr Blog national : www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Pour adhérer suivez ce lien : http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr/pages/Adhesion_a_la_CFE_CGC_Metiers_de_l'Emploi--851736.html

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !